



DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

---

MAIRIE  
de  
SAINT CLAIR DE LA TOUR  
38110

---

Tél : 04 74 97 14 53 – Fax : 04 74 97 81 75  
e-mail : [mairie@stclairdelatour.com](mailto:mairie@stclairdelatour.com)

Le 28 Mars 2019,

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2019

Nombre de conseillers en	Exercice :	23
	Présents :	17
	Votants :	21

L'an deux mil dix-neuf, le 26 du mois de mars,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Clair de la Tour, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-François DELDICQUE, Maire.

**PRESENTS** : Mmes et MM. Jean-François. DELDICQUE, Xavier LE DUFF, Magali GRISEL, Thierry SOHIER, Michel BELANTAN, Jean-Claude PELISSE, Brigitte MIGNOT, Sylvie DRAME, Christophe JULLIAN-DESAYES, Jean-Claude BIETRIX, Maryline BOROWIAK, Jacqueline GUICHARD, Luc BASSETTE, Gabriel PERICAS, Emmanuel EGLAINE, Simon MIGNOT, Emmanuel MORESTIN

**ABSENTS / EXCUSES** : Monique SOULIER et Luc LAURENT

**POUVOIRS** : Kathia VENDONIS donne pouvoir à Luc BASSETTE  
Claire KERRINCKX donne pouvoir à Jacqueline GUICHARD  
Marjorie COURBI donne pouvoir à Magali GRISEL  
Patrick BLANDIN donne pouvoir à Emmanuel EGLAINE

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Maryline BOROWIAK

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour pour cette réunion du Conseil Municipal :

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 19 février 2019
- Approbation du Compte de Gestion et Compte Administratif 2018
- Affectation du Résultat 2018
- Budget primitif 2019 : fixation des taux d'imposition de la Taxe d'Habitation et des Taxes foncières
- Budget Primitif 2019 : Commune
- Subvention 2019 au Centre Communal d'Action Sociale
- Validation auprès du CDG38 pour le lancement du renouvellement du contrat d'assurance statutaire 2020-2024
- Questions orales

**1. Approbation du compte -rendu du Conseil Municipal du 22 février 2019**  
**Délibération N° 2019-03-1**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 7 abstentions et 14 voix POUR, approuve le compte-rendu du conseil municipal du 22 février 2019 tel qu'il a été communiqué aux élus, affiché et diffusé.

**2. Approbation du compte de gestion et du compte administratif –**  
**Délibération N°2019-03-2**

M. Xavier LE DUFF, Adjoint aux Finances, indique que le Conseil Municipal doit délibérer d'une part sur le Compte Administratif 2018 dressé par M. Jean-François DELDICQUE, Maire et par M. Jean-Michel MARTIN COCHER, Receveur Municipal en ce qui concerne le Compte de Gestion 2018, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ainsi que les restes à réaliser 2018.

Le solde des restes à réaliser 2018 en dépenses d'investissement s'établit à 40 161.55 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, Monsieur Jean-François DELDICQUE, Maire, ne prenant pas part au vote :

- **APPROUVE** par 7 abstentions et 13 voix POUR le compte administratif 2018, et le compte de gestion 2018.

**3. Budget Général de la Commune – AFFECTATION DU RESULTAT 2018 –**  
**Délibération N°2019-03-3**

M. Xavier LE DUFF, Adjoint aux Finances indique que les résultats constatés de l'exercice 2018 figurant au compte administratif 2018 doivent être affectés au budget primitif 2019.

Il sera procédé à l'affectation des résultats de fonctionnement et d'investissement.

Il propose à l'assemblée de décider d'affecter au Budget Primitif de la Commune 2018 : 463 264.98 € au compte recettes d'investissement : 1068 du chapitre 10 représentant la totalité de l'excédent de fonctionnement 2018 ainsi que l'excédent d'investissement représentant 115 684.58 €, soit un total de 578 949.56 €.

M. Xavier LE DUFF, rappelle que ces chiffres ont déjà été communiqué aux élus.

Après en avoir délibéré par 7 abstentions et 14 voix POUR, le Conseil Municipal

- **VOTE** l'affectation du résultat 2018 tel qu'indiqué ci-dessus.

**4. Budget primitif 2019 – Fixation des taux d'imposition de la Taxe d'Habitation et des Taxes Foncières : - Délibération N°2019-03-4**

Monsieur le Maire, rappelle à l'assemblée les taux, les bases et le réalisé 2018 des taxes d'habitation et foncières communales :

TAXES	TAUX 2018 ET BASES 2018	REALISE 2018
HABITATION	9.05 % 4 263 534 €	385 849 €
FONCIER BATI	15.32 % 3 911 413 €	597 238 €
FONCIER NON BATI	56.05 % 35 323 €	19 996 €
3 TAXES		1 003 083 €

Monsieur le Maire propose de ne pas appliquer d'augmentation des taux d'imposition et de les reconduire à l'identique.

Soit :

TAXES	TAUX 2018	TAUX 2019 PROPOSES
HABITATION	<b>9.05 %</b>	<b>9.05 %</b>
FONCIERE BATIE	<b>15.32 %</b>	<b>15.32 %</b>
FONCIERE NON BATIE	<b>56.61 %</b>	<b>56.61 %</b>

Après en avoir délibéré et par 7 abstentions et 14 voix POUR, les taux ci-dessus indiqués sont votés par le conseil municipal pour l'année 2019.

## **5. Budget primitif 2019 de la Commune - Délibération N°2019-03-5**

Une présentation est faite au Conseil Municipal de la proposition du Budget Primitif 2019 par chapitre en sections de fonctionnement et d'investissement. Ce budget primitif a été communiqué avec la convocation.

Le Conseil Municipal est appelé à voter le Budget Primitif 2019 de la Commune par section et par chapitre :

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

#### **RECETTES**

<b>CHAPITRE</b>	<b>OBJET</b>	<b>MONTANT en €</b>
013	Atténuations de charges	13 000.00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	104 550.00 €
73	Impôts et taxes	1 741 200.00 €
74	Dotations, subventions et participations	240 682.00 €
75	Autres produits de gestion courantes	10 300.00 €
76	Produits financiers	50.00 €
77	Produits exceptionnels	2 500.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 112 282.00 €</b>

#### **DEPENSES**

<b>CHAPITRE</b>	<b>OBJET</b>	<b>MONTANT en €</b>
011	Charges à caractère général	510 050.00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	939 680.15 €
022	Dépenses imprévues	50 000.00 €
023	Virement à la section d'investissement	283 084.37 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 200.00 €
65	Autres charges de gestion courante	237 907.48 €
66	Charges financières	80 500.00 €
67	Charges exceptionnelles	860.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 112 282.00</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### RECETTES :

CHAPITRE	OBJET	MONTANT en €
001	Dépenses imprévues	115 684.58 €
021	Virement de la section de fonctionnement	283 084.37 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 200.00 €
041	Opérations patrimoniales	41 309.14 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	530 315.91 €
13	Subventions d'investissements reçus	34 970.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 015 564.00 €</b>

### DEPENSES :

CHAPITRE	OBJET	MONTANT en €
020	Dépenses imprévues	40 000.00 €
041	Opérations patrimoniales	41 309.14 €
010	Dotations, fonds divers et réserves	2 000.00 €
016	Emprunts et dettes	247 500.00 €
20	Immobilisations incorporelles	8 903.00 €
21	Immobilisations corporelles	379 838.63 €
23	Immobilisations en cours	296 013.23 €
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 015 564.00 €</b>

Après en avoir délibéré par 7 abstentions et 14 voix POUR, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2019 de la Commune tel qu'indiqué ci-dessus avec un vote par section et par chapitre

## **6. Subvention au centre communal d'action sociale : CCAS - Délibération N°2019-03-6**

Monsieur le Maire, indique qu'il convient de subventionner le CCAS de la Commune afin de lui permettre de fonctionner durant l'année 2019.

Il propose une subvention à hauteur de 30 000 €.

Il rappelle qu'en 2018, la subvention de la commune au CCAS s'est élevée à 25 000 €.

Mme Jacqueline GUICHARD demande pourquoi on a augmenté la subvention.

M. Le Maire répond que c'est parce que la commune payait les aides aux centres aérés, et que maintenant c'est le CCAS qui a repris la compétence et va donc prendre en charge ces nouvelles dépenses. Ce qui explique l'augmentation de la subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote par 7 abstentions et 14 voix POUR vote :

- **Le versement de la subvention de 30 000 €** au Centre Communal d'Action Sociale de la Commune.

## **7. Validation auprès du CDG38 du lancement du renouvellement du contrat d'assurance statutaire 2020-2024 - Délibération N°2019-03-7**

Notre contrat groupe d'assurance statutaire proposé par le Centre de Gestion de l'Isère (congrés maladie, accident du travail, décès ..) arrive à échéance au 31/12/2019.

Conformément à l'article 26 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 et au décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, le CDG38 va de nouveau lancer un marché public relatif à la mise en concurrence de ces contrats qui seront conclus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour une période de 4 ans.

Au terme de la procédure de ce marché public, la CAO du CDG choisira l'attributaire, dont le nom sera communiqué. Le conseil municipal décidera s'il adhère à ce nouveau contrat

Après en avoir délibéré par 7 abstentions et 14 voix POUR, le Conseil Municipal :

- **VALIDE** l'opportunité de se joindre à cette démarche en confiant au centre de gestion le soin d'agir pour le compte de la commune.

Fin de la séance à 19h30